



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 juin 2000

**Garantie d'emprunt à l'O.P.A.C. Sud Deux-Sèvres auprès de la C.
D.C. - Prêts Complémentaires à la Subvention Locatif Aidé PLUS
d'un montant de 265.800 F et 209.850 F - Acquisition et
amelioration de 2 logements 109, rue Gambetta et 1, rue Fontanes à
NIORT**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M.
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD,
M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre
STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme
Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M.
Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle
ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Christian RIBBE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Patrick ARNAUD, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé
LAMPIN, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200316

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juin 2000

Finances Ressources Financières

**Garantie d'emprunt à l'O.P.A.C. Sud Deux-Sèvres auprès de la C.
D.C. - Prêts Complémentaires à la Subvention Locatif Aidé PLUS
d'un montant de 265.800 F et 209.850 F - Acquisition et
amelioration de 2 logements 109, rue Gambetta et 1, rue Fontanes
à NIORT**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu la demande présentée le 15 mai 2000 par l'OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION SUD DEUX-SEVRES (O.P.A.C.), tendant à obtenir la garantie de la Ville de NIORT pour deux emprunts d'un montant de 265.800 F et de 209.850 F à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour l'acquisition et l'amélioration de deux logements PLA PLUS sis 109, rue Gambetta et 1, rue Fontanes à NIORT,

Considérant que cette demande tend à se substituer à la garantie d'emprunt d'un montant de 328.400 F accordée par le Conseil Municipal du 28 avril 2000,

Vu l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

Vu l'article 6 de la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, et les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 et le décret d'application n° 88-366 du 18 avril 1988,

Vu les dispositions du Code Civil relatives au cautionnement, notamment l'article 2021,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **annuler** sa délibération du 28 avril 2000, accordant pour l'opération citée en objet la garantie de la Ville pour un emprunt de 328.400 F.

- **accorder sa garantie à l' O.P.A.C. SUD DEUX-SEVRES** à hauteur de 100 % du montant total des emprunts, soit 475.650 F, plus intérêts, frais et accessoires, à contracter par l'O.P.A.C. SUD DEUX-SEVRES auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ces emprunts sont destinés à financer l'acquisition et l'amélioration de deux logements PLA PLUS sis 109, rue Gambetta et 1, rue Fontanes à NIORT.

Les caractéristiques de chacun des prêts sont les suivantes :

- Pour le prêt destiné à l'acquisition (foncier) de l'immeuble :

- Prêteur	:	Caisse des Dépôts et Consignations
- Nature	:	Prêt Complémentaire à la Subvention Locatif Aidé PLUS
- Montant	:	265.800 F
- Taux d'intérêt annuel	:	3,45 %
- Durée totale	:	50 ans
dont - durée du préfinancement	:	néant
et - durée hors préfinancement	:	50 ans
- Différé d'amortissement	:	néant
- Différé d'intérêts	:	néant
- Taux de progressivité des annuités	:	0 % par an
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	:	en fonction de la variation du taux du livret A

- Pour le prêt destiné à l'amélioration (travaux) de l'immeuble :

- Prêteur	:	Caisse des Dépôts et Consignations
- Nature	:	Prêt Complémentaire à la Subvention Locatif Aidé PLUS
- Montant	:	209.850 F
- Taux d'intérêt annuel	:	3,45 %
- Durée totale	:	32 ans
dont - durée du préfinancement	:	néant
et - durée hors préfinancement	:	32 ans
- Différé d'amortissement	:	néant
- Différé d'intérêts	:	néant
- Taux de progressivité des annuités	:	0 % par an
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité	:	en fonction de la variation du taux du livret A

Il est toutefois précisé que le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat.

Effets de la garantie :

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande du prêteur adressée par lettre missive, sans jamais opposer l'absence des ressources prévues pour ce règlement, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

En outre, la Ville de NIORT s'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de l'emprunt.

- **autoriser Monsieur le Maire** à signer les contrats de prêt à passer entre l'organisme prêteur et l'O.P.A.C. SUD DEUX-SEVRES, et à passer convention avec l'O.P.A.C.

"Monsieur Claude PAGES, Président de l'OPAC, n'ayant participé ni au débat ni au vote."

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)